



www.cps-skew.ch

Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages

Plantes exotiques envahissantes: une menace pour la nature, la santé et l'économie

Espèce de la Liste Noire

Sumac, vinaigrier

Rhus typhina L. (Famille: *Anacardiaceae*, Anacardiacées)

Synonymes: *Rhus hirta*, Fausse massette

Introduit comme plante ornementale du continent nord-américain, cet arbre subspontané ou naturalisé peut localement former des populations denses et menacer la végétation indigène.

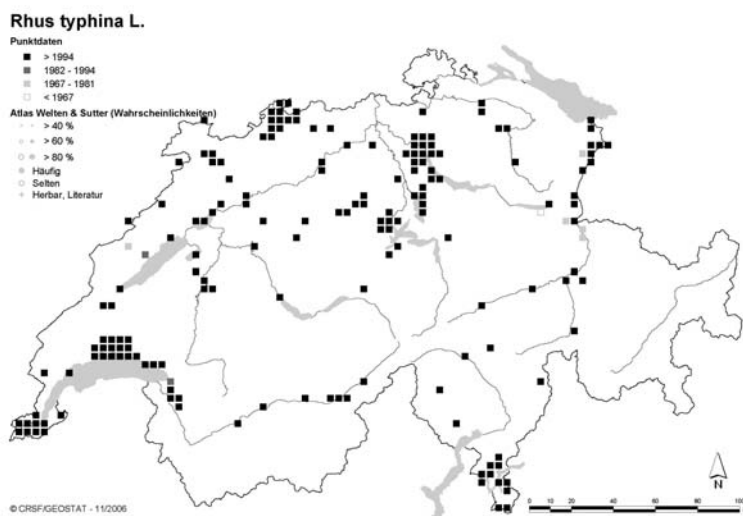


Photo: S. Rometsch

Caractéristiques

Arbre ou arbuste atteignant 5–8 m de haut. Ses feuilles alternes, composées-imparipennées ont une longueur de 30 à 50 cm et deviennent rouge à l'automne. Les 11 à 31 folioles sont dentées. Les fleurs verdâtres sont réunies en inflorescences formant des panicules pyramidales dressées. La floraison s'étend de juin à juillet. Les rameaux sont recouverts de poils soyeux purpurins et ressemblent à une ramure de cerf.

Confusions possibles

On confond fréquemment le sumac avec l'ailante (*Ailanthus altissima*), qui a des fleurs jaunes à blanches, des feuilles d'une longueur de 40-90 cm avec 9-25 folioles entières (et non dentées!). De plus l'ailante dégage une odeur désagréable.

Milieux

Le sumac choisit les stations en pleine lumière, ces exigences en substances nutritives et en humidité du sol sont moyennes. Il est particulièrement concurrentiel quand il est exposé au soleil sur des sols légers, perméables, modérément humides à secs.

Répartition

En dehors de sa répartition naturelle, il semblerait que le sumac ne soit répandu que dans le sud-ouest de l'Europe, dans certaines régions du Canada et des USA. En Suisse il se répand particulièrement bien au Tessin.

Dangers

Dans les années 60 et 70 le sumac a été planté régulièrement dans les parcs et jardins publics des villes. Avec les travaux et déplacement des terres des jeunes pousses ont été transportées dans les agglomérations et

régions voisines. Aujourd'hui le sumac est à nouveau diffusé puisqu'il résiste contre les différentes influences négatives des zones habitées.

Nature: à partir de ses racines, le sumac produit une importante quantité de pousses, il se répand efficacement en formant des fourrés denses et menace les espèces indigènes.

Santé: toutes les parties du sumac, mais plus particulièrement le latex, sont légèrement toxiques et peuvent entraîner des problèmes gastriques en cas d'absorption de grandes quantités. Le latex peut également provoquer des inflammations ou irritations sur la peau ou dans les yeux.

Prévention et lutte

Ne pas choisir cette espèce pour les parcs et jardins, arracher les anciennes plantations. Ne pas utiliser du terreau avec des racines de sumac, ni composter, mais incinérer le matériel.

Lutte: La lutte est très difficile, car chaque fois qu'on le scie, l'arbre produit rapidement de nouveaux rejets à partir de la souche. Il faut donc arracher les rejets jusqu'à épuisement de l'arbre. Une lutte au moyen de champignons est possible. La lutte chimique peut être une option – elle demande une autorisation et il est conseillé de s'entourer d'un professionnel. Des contrôles sont nécessaires sur plusieurs années.

Où annoncer, où se renseigner ?

Il est important d'annoncer les peuplements repérés dans des espaces naturels au service cantonal de protection de la nature ou s'il y a lieu au service forestier. La CPS (sibylla.rometsch@acw.admin.ch) réceptionne également vos annonces et les transmet aux personnes ou services compétents. Les services cités sont à votre disposition pour répondre à toute question.

Nous vous recommandons de remplir également le bordereau de saisie que vous trouvez sur la page internet de la CPS: www.cps-skew.ch/francais/bordereau_plantes_envahissantes.htm. Il sert à recenser les néophytes envahissantes au niveau suisse et permet ainsi des interventions coordonnées.

En cas de difficultés de détermination, on peut consulter l'ouvrage suivant : Flora Helvetica avec clé de détermination (de LAUBER & WAGNER; éditions Haupt, Berne). En cas de doute, des exemplaires séchés (rameau avec fleurs et/ou fruits) ou une photo digitalisée peuvent être envoyés au service cantonal de protection de la nature ou à la CPS (secrétariat CPS, S. Rometsch, Domaine de Changins, Case postale 1012, 1260 Nyon 1)

Pour plus d'informations:

<http://www.iucn.org/themes/ssc/pubs/policy/invasivesEng.htm>

<http://www.cps-skew.ch>

<http://www.naturschutz.zh.ch>

<http://www.meb.uni-bonn.de/giftzentrale/essigbaum.html>

Roth L., Daunderer, M. & Kormann, K. , 1994, *Giftpflanzen-Pflanzengifte*. Nikol, Hamburg.